

Bulletin d'information
Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 22 septembre 2026

PRÉSENTS : BOUGRO Corentin, BUSSON Gisèle, CHAUDET Nicolas, CHOKOMERT Camille, CHESNIN Charlotte, COUTELEAU Dominique, DE CAYEUX Odile, DESCHAMPS Pierre-Yves, EPAILLARD Christophe, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Morgane, MUROS LE ROUZIC Mikaël,

ABSENT(S)/EXCUSE(S) : MESSENGER Aurélie

POUVOIR(S) : Mme MESSENGER Aurélie donne pouvoir à M. BOUGRO Corentin

SECRÉTAIRE : Camille CHOKOMERT

Le quorum étant atteint, Gilles HAUROGNÉ, Maire, ouvre la séance à 19h35.

Délibérations :

1/ Adhésion contrat groupe assurance statutaire - Centre de Gestion 56

Informations diverses :

1/ Désignation de référents PLUI

2/ Prise en charge d'équipements de traitement de l'air par EDF

3/ Énergies renouvelables

4/ Remplacement congé maternité d'Elisabeth MÉTIVIER

5/ Point sur les commissions communales

1/ Adhésion contrat groupe assurance statutaire – Centre de gestion 56

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan (CDG du Morbihan) propose une mission optionnelle d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux.

Les garanties et taux annuels sont :

➔ **Pour les agents CNRACL** (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires ou détachés) :

Conditions de garanties :

Le contrat groupe a vocation à couvrir tous les risques statutaires. Les garanties sont établies en fonction des textes législatifs et réglementaires existants à la date de lancement de la consultation (14/04/2023) qui a permis la conclusion du contrat groupe.

Le Maire précise que les adhésions à chacune des couvertures (risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL et risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC) sont totalement indépendantes.

Le Maire informe l'assemblée que l'unité « assurance risques statutaires » du CDG propose, un service d'assistance et d'accompagnement dans le cadre du contrat groupe 2024-2027 pour :

- ✓ le suivi administratif de l'adhésion au contrat groupe ;
- ✓ le soutien à la constitution, à la saisie des dossiers de sinistre ;
- ✓ la mobilisation des services d'accompagnement personnalisé ;
- ✓ l'analyse des indicateurs statistiques d'absentéisme.

Cette nouvelle prestation permettra à la collectivité de sécuriser ses finances, d'assurer la continuité de service en cas d'absence d'agents gestionnaires et de managers RH et d'optimiser sa politique de prévention des risques. Elle sera tarifée sur la base de 0,15 % de l'assiette de cotisation définie au contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L2121-21 du CGCT :

- Décide de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à la CNRACL à compter du 1^{er} octobre 2026 ;
- Décide de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à l'IRCANTEC au taux annuel de cotisation de 0,99 %, à compter du 1^{er} octobre 2026 ;
- Décide de retenir les éléments de la masse salariale suivants : SFT, NBI, RIFSEEP, charges patronales.
- Décide d'adhérer à la prestation d'assistance et d'accompagnement du CDG Morbihan pour la gestion du contrat groupe d'Assurance Risques Statutaires 2024-2027 au taux de 0,15 % de l'assiette de cotisation assurée par la collectivité dans ce contrat ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents aux décisions précédentes et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent ;
- Inscrit au budget prévisionnel de l'année 2027 les crédits nécessaires au paiement des primes annuelles d'assurance ainsi qu'au paiement de la prestation d'assistance et d'accompagnement du CDG ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h.

Informations diverses

1/ Désignation de référents PLUI

Dans le cadre des travaux élaboration du PLUI, il est demandé la désignation de 2 référents élus et d'un référent technique pour notre commune.

- Titulaire élu : Gilles HAUROGNÉ
- Suppléant élu: Corentin BOUGRO
- Titulaire technique : Elisabeth MÉTIVIER

2/ Prise en charge d'équipements de traitement de l'air par EDF

Suite à la canicule, il nous est proposé la prise en charge, par EDF, d'équipements de traitements de l'air : rafraichisseurs, ventilateurs, climatiseurs... L'offre EDF subventionne à hauteur de 400€ chaque équipement référencé. La commune s'est positionnée sur 5 équipements pour la cantine et la salle des Mitaüs.

3/ Énergies renouvelables

Un bureau d'études a sollicité la mairie afin d'étudier la possibilité d'une installation de panneaux photovoltaïques sur l'ancienne carrière du Rocher. L'analyse est en cours et l'entreprise donnera ses conclusions sur la fiabilité du projet. La commune est aussi démarchée pour l'implantation d'éoliennes.

4/ Remplacement congé maternité d'Elisabeth MÉTIVIER

Madame Elisabeth MÉTIVIER va partir en congé maternité le 9 octobre 2026, pour environ 5 mois. Madame Rozenn DESJARS assurera le remplacement. Des aménagements d'horaires d'ouverture de la mairie ont été décidés, soit :

- LUNDI : 9H – 12H30
- MARDI : 9H – 12H30
- JEUDI : 9H – 12H30
- VENDREDI : 9H -12H30

5/ Point sur les commissions communales

- Voirie : a) un entretien de voirie (point à temps) est prévu à différents endroits dégradés
 - b) le curage des fossés va être réalisé Chemin des Mares et aux villages du Bot, de Tremeneuc et de St Lienne.
 - c) Chicane de la Métairie : le sens de priorité va être modifié dès réception prochaine des panneaux de signalisation.
- Atelier Équilibre : la conférence a eu lieu le 28 septembre dernier. Une douzaine de personnes étaient présentes et intéressées pour s'inscrire aux ateliers qui commencent le lundi 5 octobre et qui sont complets.

- Banque Alimentaire : nous sommes en recherche de bénévoles surtout pour la collecte du 6 et 7 novembre
- L'initiation aux 1^{ers} secours pour les enfants aura lieu le lundi 21 décembre dans la matinée. L'heure sera précisée ultérieurement.
- Repas des aînés 70 ans et + : il aura lieu le samedi 14 novembre 2026 à 12h à la salle des Mitaus. Une invitation sera envoyée courant octobre. Toute personne de plus de 70 ans ne recevant pas d'invitation peut se présenter en mairie.
- Remplacement d'une pièce maîtresse sur la chaudière de la salle des Mitaüs.
- Des demandes de devis sont en cours pour la rénovation du local de l'infirmière (façade, sol, peintures, cloisons et radiateurs).
- Environnement : la Commission Environnement propose la création d'un verger citoyen sur le « haricot » du Bout de Ville. Dans le futur, d'autres lieux seront identifiés pour des plantations, impliquant les enfants et les habitants de la commune.
- Syndicat Chère Don Isac : un programme d'implantation de haies bocagères est envisagé sur les années 2027-2028. Une information sera envoyée aux agriculteurs exploitants sur la commune.
- Communication : une page Facebook est créée : elle s'appelle « COMMUNE DE THEHILLAC ». Le but est de renforcer la communication et de cibler une population plus large.
- Dépôts sauvages : un dépôt d'environ 6m³ de tôles amiantées représentant environ 200m² a été benné dans un chemin de randonnée sur la commune. Une entreprise spécialisée a été missionnée pour enlever ce volume, d'où un coût très important pour la commune.
- Une demande de l'école a été faite pour implanter un chapiteau de cirque sur le terrain communal derrière l'école. Le cirque sera présent toute une semaine afin d'élaborer un spectacle de cirque avec les professionnels et les enfants à la fin de la semaine. Une demande de subvention a été faite par l'O.G.E.C. pour participer au coût par enfant de cette activité. Cette demande sera étudiée au prochain conseil.